

Adhésion à l'asso-

ciation départementale

des Laïcs.

Vu par Vous, Préfet de l'Inde  
Nancy, le 25-12-54. Pour le Préf.

Le Conseil municipal décide l'adhésion de la C<sup>me</sup> de Dudres à l'association départementale des Laïcs de l'Inde et Nouvelle. Une somme de 16<sup>f</sup> 98 - seize frs quatre-vingt dix huit centimes

relative à la cotisation de 1955 sera portée au Budget primitif 1955, art 6405 - Cotisa-

tion municipale.